

Déclaration d'accord d'approvisionnement en cigarettes (Formulaire 15351*02)

Accéder au Formulaire – Cerfa 15351*02

Le gérant du débit de tabac de rattachement qui ne distribue pas de cigarettes peut autoriser l'établissement revendeur qui lui est rattaché à s'approvisionner auprès d'un autre débit de tabac.

Document à compléter et à signer en 1 exemplaire original.

Cet exemplaire est à remettre par le gérant du débit de tabac de rattachement au revendeur qui le conserve.

Le revendeur doit transmettre une copie au service local des douanes et droits indirects dont il dépend.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00